



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION DE VERIFICATION
DES COMPTES DU CONSEIL EXECUTIF
Neuvième réunion
Point 4.1 de l'ordre du jour provisoire

EBAC9/3
4 décembre 2003

Rapport du vérificateur intérieur des comptes

INTRODUCTION

1. Les résultats initiaux de la vérification pour 2003 et le cadre du plan de travail du Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance pour 2004 sont soumis ci-dessous à titre d'information à la Commission de Vérification des Comptes du Conseil exécutif.
2. Le Bureau est une instance indépendante et objective d'assurance et de consultation qui a pour but de valoriser et d'améliorer les activités de l'Organisation. Par une approche systématique et disciplinée, il aide l'Organisation à atteindre ses objectifs en évaluant et améliorant l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.
3. Le travail du Bureau consiste en effet à déterminer si le réseau de processus de gestion des risques, contrôle et gouvernance, tel qu'il a été conçu et mis en oeuvre par l'administration, est adapté et fonctionne de manière à garantir que : a) les risques sont identifiés et gérés ; b) les informations financières, gestionnaires et opérationnelles sont exactes, fiables et actualisées ; c) les mesures relatives au personnel sont conformes aux politiques, normes, procédures et lois et règlements applicables ; d) les équipements sont acquis au meilleur prix, utilisés efficacement et protégés de manière adéquate ; e) les programmes, plans et objectifs sont atteints ; et f) les processus de contrôle de l'Organisation favorisent une amélioration continue de la qualité.
4. Le Bureau s'acquitte de ses fonctions en respectant le Code d'éthique et les Normes de pratique professionnelle de la vérification intérieure de l'Institut des Auditeurs internes. Ces principes directeurs ont été adoptés pour l'ensemble des organisations du système des Nations Unies à la trente-troisième réunion des représentants des services de vérification intérieure des comptes des organisations des Nations Unies et des institutions financières multilatérales.

I. RESULTATS INITIAUX DE LA VERIFICATION POUR 2003

5. Les principaux résultats de la vérification définis par le Bureau au cours des neuf premiers mois de l'année sont indiqués ci-après, en suivant les principales catégories du plan de travail du vérificateur intérieur pour 2003.¹ Les questions ont fait l'objet de rapports de vérification distincts

¹ Document EBAC7/4.

détaillés qui ont été distribués selon la procédure normale. Les points examinés ci-dessous ont été identifiés pendant les travaux dans différents bureaux ; certaines questions peuvent toutefois avoir des incidences communes pour l'ensemble de l'Organisation.

Vérifications au Siège

6. **Département Santé mentale et toxicomanies.** La vérification a conclu que les contrôles du Département permettaient d'envisager qu'il était assez probable qu'on pourrait atteindre les objectifs. Toutefois, en affinant la politique et les procédures gestionnaires, il serait possible de mieux affirmer le rôle du Département concernant le déroulement des activités dans les pays. En outre, un lien bien défini devrait être établi entre les objectifs du Département et les activités énoncées dans le plan de travail et il faut obtenir des ressources financières permettant de maintenir et d'étendre les activités.

7. **Technologie de l'information au Secrétariat de l'ONUSIDA à Genève.** La vérification a confirmé qu'il existe un environnement satisfaisant pour les contrôles de la technologie de l'information à l'ONUSIDA, compte tenu de la nature des opérations et de leur envergure. Toutefois, avec un meilleur engagement des responsables de haut niveau et davantage d'informations nécessaires à la prise de décision, les stratégies et priorités pour la technologie de l'information pourraient être alignées de manière plus satisfaisante.

8. **Accord de services administratifs entre l'OMS et le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et la paludisme.** La vérification a examiné la fourniture de services administratifs par l'OMS au Fonds dans le cadre de l'Accord de services administratifs. L'Accord est considéré par certains comme un arrangement restrictif qui entrave l'efficacité du Fonds. De son côté, l'OMS s'expose à des critiques, certains faisant valoir qu'elle n'assurerait pas la surveillance nécessaire pour veiller à ce que le Fonds respecte les règles et les procédures de l'Organisation. Ainsi, pour atténuer ces répercussions défavorables, des mesures doivent être prises pour que l'OMS apparaisse aussi bien comme un facilitateur que comme une entité responsable et transparente.

Vérifications concernant les bureaux régionaux et les bureaux dans les pays

9. **Bureau régional de l'Asie du Sud-Est.** Les résultats de la vérification qui ont mis l'accent sur les domaines liés aux contrats concernant des services, aux subventions aux dépenses locales et aux paiements indiquent qu'en général le Bureau régional a appliqué des procédures de contrôle permettant d'atténuer la plupart des risques inhérents. Il faut toutefois mieux gérer les risques liés à la performance des titulaires de contrats, aux prix et à la responsabilité et améliorer la protection contre des fraudes et la surveillance des subventions aux dépenses locales.

10. **Programme africain de lutte contre l'onchocercose.** La vérification a mis en lumière des risques résiduels découlant de contrôles inadéquats dans certains domaines. Plus précisément, elle a relevé des carences en matière de contrôle dans des domaines comme la comptabilité et l'établissement de rapports entre les bureaux, le financement des projets et les virements en espèces, la présentation des comptes d'avance et leur vérification, le matériel non consommable et les communications internes. Un examen ultérieur s'impose en ce qui concerne l'impact sur le Programme et le taux d'exécution signalé.

11. **Bureau régional de l'Europe, Division de l'Appui technique – 2, Centre européen de l'Environnement et de la Santé.** Les résultats de la vérification ont indiqué que le concept du fonctionnement du Centre européen de l'Environnement et de la Santé géographiquement dispersé est novateur. Toutefois, le processus gestionnaire de l'application de ce concept manque de clarté et

constitue un risque du point de vue de la réalisation des objectifs du Bureau régional. Il faut donc élaborer une stratégie permettant de réduire les risques en tenant compte de facteurs comme les critères, l'emplacement, la synergie et les points forts, les politiques de sortie, le mécanisme opérationnel et les frais généraux afin de rationaliser les opérations actuelles et une stratégie concernant l'établissement de bureaux dispersés à l'avenir. En outre, il faut constamment réexaminer l'orientation et le statut des programmes de travail accomplis par les bureaux pour veiller à ce qu'ils soient compatibles avec les priorités régionales.

12. **Bureau régional de l'Afrique.** Un examen horizontal de la gestion des risques concernant le cycle des dépenses a révélé des carences fondamentales qui présentent un risque financier non atténué pour l'Organisation. Les activités donnant lieu à des transactions financières sont souvent commencées sans que soient respectées les procédures de contrôle ou d'approbation prévues, qui elles-mêmes peuvent parfois être insuffisantes ou inexistantes. Les transactions sont approuvées par la suite, les paiements effectués et consignés dans les relevés sans donner lieu à des rectifications, en suivant un processus qui ne fonctionne pas de manière efficace du point de vue du contrôle. Et surtout, l'autorité d'approuver les dépenses a été déléguée aux directeurs de division et représentants de l'OMS ; il arrive souvent que certains d'entre eux n'exécutent pas les contrôles prévus et ne sont pas tenus pour responsables des écarts par rapport aux transactions approuvées.

13. **Surveillance.** Le Bureau a connu un volume d'activité supérieur à la normal concernant les enquêtes relatives à des fraudes au niveau des pays. Au cours des neuf premiers mois de 2003, 25 % environ des effectifs du Bureau se sont consacrés à ce domaine. La situation actuelle semble être aggravée par des contrôles inadéquats dans des cas où d'importants montants sont en jeu et des activités programmatiques intenses se déroulent. En raison de la nature du travail, les produits issus des enquêtes sont strictement confidentiels ; il faut suivre scrupuleusement les règles prévues et ne préjuger en rien du résultat final. Cela dit, plusieurs situations sont apparues qu'il faut relever :

- la faiblesse ou l'inexistence des contrôles concernant les achats ont permis à des membres du personnel de commettre des actes de fraude coûteux ;
- l'examen des comptes de trésorerie des bureaux de pays au niveau régional n'a pas permis de mettre en lumière les transactions irrégulières ;
- la négligence concernant les procédures applicables aux mouvements de trésorerie a permis le vol d'un montant en espèces déposé dans un coffre ;
- un environnement satisfaisant pour les contrôles dans le bureau faisait défaut dans l'ensemble des cas examinés ;
- la supervision n'a pas toujours été assurée par les fonctionnaires responsables ;
- l'Organisation doit introduire une culture fondée sur l'application de mesures disciplinaires en cas de faute d'un membre du personnel.

Mise en oeuvre

14. D'une manière générale, il est donné suite rapidement aux recommandations du Bureau de vérification intérieure des comptes et les dossiers sont réglés dans des délais raisonnables. Toutefois, il est arrivé, dans plusieurs cas, que des dossiers restent pendents depuis plusieurs années, aucune réponse ou plan de mise en oeuvre n'ayant été reçu. Les demandes de suivi sont elles aussi restées

parfois sans réponse et l'on ne voit pas toujours clairement ce qu'il est prévu de faire. Dans certains cas, il se peut que les recommandations de la vérification soient dépassées par l'évolution de la situation, mais parfois elles restent valables. Un autre rapport sur la question sera soumis à la Cinquante-Septième Assemblée mondiale de la Santé.

II. PLAN DE TRAVAIL GENERAL DE VERIFICATION POUR 2004

15. Au niveau de l'Organisation, la vérification des comptes comprend différentes unités et porte sur les programmes, les services et les fonctions au Siège de l'Organisation ; les bureaux régionaux ; les bureaux des représentants de l'OMS et les bureaux de liaison ; les secrétariats de l'ONUSIDA, du Centre international de Calcul et du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme ; le Programme africain de lutte contre l'onchocercose ; et le CIRC.

16. Sur la base de cette structure, il est procédé annuellement à une évaluation des risques pour vérifier que les priorités du Bureau correspondent aux risques et aux buts de l'Organisation. Cela permet également d'actualiser le profil des risques de fraude. Les résultats de ces évaluations, auxquelles contribue également la direction, sont ensuite utilisés pour affecter les ressources disponibles. Le plan de travail final détaillé est soumis au Directeur général.

17. Le plan de travail pour 2004 repose sur une dotation complète en personnel pendant l'année. Les effectifs ont été renforcés par un poste supplémentaire à la fin de 2003 et comprennent désormais sept postes de vérificateur professionnel. Des fonds suffisants ont été alloués pour les voyages et autres frais. Les résultats de l'évaluation des risques déterminent les priorités du Bureau. Toutefois, ce travail ne peut être réalisé que dans la limite des ressources en personnel disponibles. De plus, les situations exceptionnelles à haut risque qui peuvent se produire de temps à autre peuvent également, par nécessité, détourner des ressources en personnel des priorités définies.

18. L'évaluation annuelle des risques a par le passé montré que les activités du Bureau se répartissaient en parts à peu près égales entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays. Une certaine souplesse est nécessaire, et des activités régulièrement programmées peuvent être interrompues ou reportées pour faire face à des situations imprévisibles. Le plan récapitulatif suivant est présenté sous les principales rubriques fonctionnelles ou organisationnelles de vérification des comptes.

19. **Programmes, services et fonctions du Siège.** Une importance croissante sera accordée à la vérification de la performance des programmes techniques. En général, les activités portent essentiellement sur la réalisation des progrès accomplis en vue d'atteindre les résultats escomptés. En outre, seront également examinées les fonctions administratives et financières ; l'examen est alors plus concentré et l'on s'efforce d'évaluer le respect des contrôles établis. Toute activité financière prévue sera étroitement coordonnée avec le Commissaire aux Comptes pour éviter les doubles emplois. Enfin, outre les travaux prévus sur les systèmes existants, les risques liés aux systèmes d'information nouveaux ou modifiés seront pris en compte.

20. **Bureaux régionaux.** En général, la portée de la vérification des comptes dans les bureaux régionaux est déterminée par le niveau de risque lié aux fonctions de planification, mise en oeuvre, traitement et comptabilité, et le rôle des bureaux en tant que centres comptables pour les bureaux de pays. Le travail de vérification visera à donner l'assurance que les risques dans la réalisation des objectifs fixés ont été reconnus et atténués. D'autre part, les opérations de chaque bureau régional seront passées en revue dans le cadre de l'évaluation de la structure de contrôle interne applicable au

programme de travail. En raison des différences sur le plan des activités et des risques spécifiques, les vérifications des bureaux régionaux sont non seulement hautement prioritaires, mais également adaptées à chaque situation.

21. **Bureaux des représentants de l'OMS.** Le Bureau continue d'examiner la situation des bureaux de pays compte tenu de leur importance dans la collaboration entre l'Organisation et les Etats Membres. Le travail est adapté aux différents degrés de risque selon le type de bureau et d'activité. Les vérifications consistent essentiellement à évaluer si les objectifs définis dans le plan d'action ont été atteints. Le travail dans ce domaine comporte l'examen de tous les aspects des activités des bureaux et peut être réparti en différentes catégories : exécution des programmes, processus gestionnaires, administration et finances. L'examen doit également se concentrer normalement sur les pays où des montants importants transitent en vue de l'exécution de programmes.

22. **Secrétariats de l'ONUSIDA, du CIRC, du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, du Programme africain de lutte contre l'onchocercose et du Centre international de Calcul.** Tous ces organes sont rattachés administrativement à l'OMS et leurs comptes sont vérifiés par le Bureau de la vérification intérieure des comptes sur une base remboursable. Le travail de vérification sera coordonné avec les responsables respectifs, à qui il sera rendu compte des résultats.

23. **Evaluation.** Conformément à la décision du Directeur général, le Bureau a assumé la responsabilité de la gestion du cadre d'évaluation programmatique de l'Organisation.¹ Les activités se poursuivront sur la base des arrangements en vigueur et un rapport sur les résultats sera soumis au Conseil exécutif par l'intermédiaire du Comité de Développement du Programme. A l'avenir, on peut s'attendre à dégager certaines synergies des vérifications et évaluations effectuées sur la base du cadre.

24. **Enquêtes et surveillance.** Des ressources sont réservées aux enquêtes sur des irrégularités éventuelles, qui sont généralement effectuées ponctuellement pour répondre à des situations particulières. Un travail d'enquête approfondi peut être entrepris lorsque l'évaluation révèle des situations à haut risque. Si nécessaire, le travail de vérification ordinaire est interrompu ou reporté, de façon à dégager les ressources humaines nécessaires pour faire face aux besoins d'investigation. L'expérience récente a montré qu'on continuera d'avoir besoin de ressources significatives dans ce domaine.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

25. A la suite du changement de Commissaire aux Comptes de l'Organisation, le Bureau doit établir un contact avec la nouvelle équipe et entretenir avec elle des relations étroites. Comme dans le passé, des réunions périodiques sont prévues pour coordonner les activités de vérification et éviter les chevauchements d'activités.

¹ Voir le document EB107/INF.DOC./3.

QUESTIONS PORTEES A L'ATTENTION DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

26. La Commission est invitée à prendre note des résultats initiaux de la vérification et du plan de travail.

= = =